



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 19 décembre 2007

CS – 5.12
Contrat de couverture des risques de taux
- Etalement de la soule après résiliation

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le SERTRID a résilié le 9 juillet 2007 un contrat de couverture de risque de taux, conclu avec la banque CALYON en 2004.

Ce contrat, adossé sur deux prêts DEXIA, possédait les caractéristiques suivantes :

- * durée : du 1^{er} février 2004 au 1^{er} février 2024
- * notionnel : 9 870 960 €
- * taux reçu par le SERTRID : Euribor 3 mois
- * taux payé par le SERTRID : Euribor 3 mois+2.02%-2x(CMS20 ans – CMS 2 ans)

Le S.E.R.T.R.I.D a versé à CALYON une pénalité de sortie de 1 850 000 €. Cette pénalité a fait l'objet d'un financement par DEXIA, en même temps que le refinancement des prêts sur lesquels le swap était adossé.

L'opération comptable suivante permettra d'étaler la charge de cette pénalité sur la durée résiduelle du swap :

1^{ère} année :

Débit fonctionnement :

668 : 1 850 000 €

6862 : 1 850 000 € / durée résiduelle
du swap

Débit investissement

4817 : indemnités renégociation : 1 850 000€

Crédit fonctionnement

796 : transferts charges : 1 850 000 €

Crédit investissement

1641 : emprunts : 1 850 000 €

4817 : indemnités renégociation :
1 850 000 € / durée résiduelle du swap

20 DEC 2007

Années suivantes :

Débit fonctionnement :

Crédit investissement :

6862 : 1 850 000 € / durée résiduelle
du swap

4817 : 1 850 000 € / durée résiduelle du swap

Les comptes de la classe 4 sont mouvementés par le comptable du Trésor.

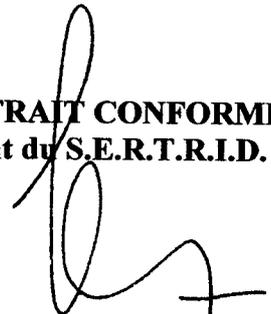
En 2007, la somme à porter au compte 6862 sera de 46 717.15 €, puis du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2023, 112 121.16 € par an, puis du 1^{er} au 31 janvier 2024, 9 344.29 €.

A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur cette opération d'étalement de la soule
sur la durée résiduelle du swap.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant
été affichée par extrait le 26 DEC. 2007 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en Préfecture le 26 DEC. 2007**

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**


Emile GEHANT